Informations de base

1995/2054(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Budget rectificatif et supplémentaire 1/1995: autres sections **Subject** 8.70.60 Budgets annuels antérieurs	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	WYNN Terence (PSE) DANKERT Pieter (PSE)	07/09/1994 07/09/1994

Commission au fond précédente	Rapporteur(e) précédent(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	DANKERT Pieter (PSE)	27/03/1995

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	1844	1995-04-10

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
21/02/1995	Publication de l'avant-projet de budget de la Commission	SEC(1995)0233	
14/03/1995	Publication du projet de budget du Conseil	05632/1995	
22/03/1995	Vote en commission		Résumé
22/03/1995	Dépôt du rapport budgétaire	A4-0061/1995	
03/04/1995	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
04/04/1995	Débat en plénière		
10/04/1995	Adoption par le Conseil du budget modifié		
10/04/1995	Débat/examen prevu au Conseil	06537/1995	
13/04/1995	Reconsultation officielle du Parlement		
18/04/1995	Vote en commission, 2ème lecture		Résumé

18/04/1995	Dépôt du rapport budgétaire de la commission, 2ème lecture	A4-0086/1995	
25/04/1995	Débat en plénière		
25/04/1995	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 2ème lecture		
26/04/1995	Fin de la procédure au Parlement		
20/11/1995	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1995/2054(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Base juridique	Traité Euratom A 177 Traité CE (avant Amsterdam) E 203 Traité CECA C 078
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/4/06507

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A4-0061/1995 JO C 109 01.05.1995, p. 0005	22/03/1995	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T4-0153/1995 JO C 109 01.05.1995, p. 0096-0112	06/04/1995	Résumé
Rapport budgétaire déposé, 2ème lecture		A4-0086/1995 JO C 126 22.05.1995, p. 0004	18/04/1995	
Budget final adopté par le Parlement		T4-0189/1995 JO C 126 22.05.1995, p. 0010-0013	26/04/1995	

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet de budget du Conseil	05632/1995	14/03/1995	
Projet de budget modifié du Conseil	06537/1995	10/04/1995	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Avant-projet de budget de la Commission	SEC(1995)0233	21/02/1995	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Budget 1995/0474 JO L 276 20.11.1995, p. 0001

Budget rectificatif et supplémentaire 1/1995: autres sections

1995/2054(BUD) - 06/04/1995 - Texte budgétaire adopté du Parlement

La résolution adoptée par le Parlement européen : - souligne la nécessité de bonne gestion financière et le souci des institutions de laisser des marges disponibles sous les plafonds des différentes rubriques de dépenses; - estime nécessaire de maintenir une marge disponible raisonnable à l'intérieur de la rubrique "Dépenses administratives"; - souligne que la répartition des réserves prévues au titre de l'élargissement ne doit pas revêtir un caractère automatique et que chaque ligne budgétaire devrait faire l'objet d'une évaluation appropriée; - considère que dans le cas d'espèce, l'affectation des crédits vise pour l'essentiel la création de nouveaux emplois et déplore l'absence d'argumentaire de la part des institutions quant aux capacités réelles d'absorption des effectifs des institutions sur la base de leur demande formulées dans leur état prévisionnel; - souligne la nécessité d'une gestion rationnelle et efficace des ressources humaines et réitère sa demande quant aux besoins de présentation de budgets analytiques et d'organigrammes fonctionnels par direction ou regroupement de services pour chaque institution; - précise que la création de nouveaux emplois et le recrutement des agents statutaires originaires des nouveaux Etats membres fournissent l'occasion d'un renforcement de la coopération interinstitutionnelle, coopération qui devrait permettre l'établissement d'une grille commune des critères de recrutement; - invite les institutions à présenter un programme interinstitutionnel en vue de réorganiser et de réglementer leurs services de traduction (Centre de traduction, économies d'échelle, télétravail, utilisation des nouvelles technologies) et demande que ce problème soit examiné dans le cadre du trilogue interinstitutionnel.